

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Coupe du Trimaran
Brest Bretagne Nautisme
5C
15 septembre 2024
Rade de Brest

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 3.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- Equipés d'un émetteur/récepteur VHF.
- Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins de 4 nœuds sur 20 milles

- 3.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable

3.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 3.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 3.4 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en ligne avant vendredi 13 septembre 12h00 sur le site du GCI : www.gci-croiseurs.com.

- 3.5 Les bateaux d'un rating inférieur ou égal à 15.5 seront inscrits en groupe « course ». Les bateaux d'un rating supérieur ou égal à 16 seront inscrits en « grande course ».

4 DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits sont les suivants :



Toutes classes

Droits d'inscription 25 euros

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tel : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

5 PUBLICITE

5.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6 PROGRAMME

6.1 Jours de course :

Date	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
17 septembre	11h00	Toutes

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 heures.

7 LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier et construit.

8 CLASSEMENT

8.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

8.3 Un coefficient sera attribué aux courses : Parcours construit 1 tour : 0.5 ; Parcours construit 2 tours : 1 ; Parcours côtier : 1

9 EMBACEMENTS AU PORT

Pour les bateaux extérieurs à Brest, voir avec le GCI.

10 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Selon règlement GCI.

La remise des prix aura lieu au Trimaran à partir de 18h.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter contact@brestbretagnenautisme.fr.

ANNEXE ZONE DE COURSE

